

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/09/2020040106/justel>

Dossier numéro : 2020-01-09/04

Titre

9 JANVIER 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant la restructuration de deux établissements dans l'enseignement secondaire ordinaire

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 24-01-2020 page : 3174

Entrée en vigueur : 01-09-2019

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le Centre scolaire Saint-Louis de Liège (FASE 2000) est autorisé à transférer l'option 8123 " Aide familial/Aide familiale " à l'Institut Saint-Sépulcre de Liège (FASE 3157).

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets au 1er septembre 2019.